



**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

## **RAPPORT ANNUEL sur l'exercice clos le 31.12.2023**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
*05 Avril 2024*



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

**S O M M A I R E**

	Page
A. Direction de SICABLE.	3
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 Avril 2024.	4
C. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & rapport joint du Président visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 05 04 2024.	5 à 19
D. Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.	20 à 22
E. Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.	23 à 26
G. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes.	



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

### **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ✓ Monsieur **Marcello DEL BRENN**A (Président)
  
- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général)
  
- ✓ Monsieur **Régis Jean OUEDRAOGO**
  
- ✓ Société **PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE**  
(ayant pour représentant permanent Monsieur Franck BARON)
  
- ✓ Monsieur **Daniele MAZZARELLA**
  
- ✓ Monsieur **Jean-Pierre BIGNAUD**

### **COMMISSARIAT AUX COMPTES**

#### **Les titulaires**

ERNST & YOUNG

ECR INTERNATIONAL

#### **Les suppléants**

GRANT THORTON

SIGECO



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2023, et du Rapport joint du Président ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;  
Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
3. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2023, et quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2024 ;
6. Ratification de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire faite par votre Conseil ;
7. Composition du Conseil d'Administration ;
8. Pouvoir en vue des formalités ;
9. Questions diverses



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT JOINT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été régulièrement convoqués et nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous présentons tout d'abord le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et l'exercice clos le 31.12. 2023, et le rapport joint du Président du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

#### **1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2023**

Les enjeux de l'année 2023 étaient principalement des enjeux commerciaux. Nous avons enregistré quelques satisfactions, en particulier :

- La diversification et le rééquilibrage de notre portefeuille client en Côte d'Ivoire qui s'est concrétisé sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année avec deux faits marquants
  - Distributeurs : en 2022 nos deux distributeurs historiques représentaient 80% du total, en 2023 ils représentent 55%. Le volume de ventes global réalisé chez les distributeurs a augmenté de +23%
  - CI ENERGIES : nous avons conclu et réalisé un contrat cadre directement avec ce client pour sécuriser ses approvisionnements de câbles.
- Le maintien de nos positions stratégiques dans les utilities, en s'appuyant à la fois sur les fabrications locales, les ventes de négoce ainsi que les services d'assistance/réparation en HTB déployés avec l'aide de Prysmian.
- Des succès dans le développement de nouveaux marchés en renforçant les synergies avec le groupe avec l'obtention d'un contrat prometteur avec la Société Ivoirienne de Raffinage. La réorganisation de l'équipe commerciale a permis de renforcer les ressources dédiées à cet axe de développement, d'assurer un transfert de connaissance par des actions de formation et de mieux coordonner le travail de prospection.

Malgré ces points positifs nous avons été encore confrontés aux incertitudes et difficultés de paiement dans le secteur des infrastructures d'Energie, ce qui a occasionné une grande variation des ventes dans les torsades de distribution notamment vers les clients installateurs.

Cela a limité les volumes de fabrication des câbles aluminium en 2023. Le volume de tonnes fabriqué est resté au niveau de 2022, avec un mix Alu/Cu dégradé à 40/60 en 2023 contre 50/50 en 2022. Malgré ces contraintes nous avons maintenu nos performances industrielles.



L'année 2023 a marqué une progression notable de notre niveau de gouvernance et de nos capacités de management

- L'entreprise a confirmé l'obtention des trois certificats ISO 9001-14001-45001
- Les actions en matière de sécurité ont été couronnées de succès par l'établissement d'un nouveau record du nombre de jours sans accident = 486 jours, ainsi que par le déploiement dans l'entreprise de relais sécurité pour faire évoluer les comportements.
- Le niveau de maturité du comité de direction nous a permis de rapprocher Sicable des standards de gouvernance du groupe dans tous ses processus et d'accélérer le renforcement des capacités de l'entreprise.
- Des actions de développement individuel ont été mises en place avec les Ressources Humaines pour déployer dans l'entreprise les changements d'organisation et les transformations nécessaires en s'appuyant fortement sur la Digitalisation.  
Ces changements sont devenus plus tangibles depuis l'intégration de Sicable dans l'environnement IT du groupe Prysmian au mois de mai 2023.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### A. Les Produits : Activité commerciale et industrielle

#### Au niveau local

Sicable baisse son volume de ventes des produits fabriqués de 5%

- Sur les Câbles alu la baisse est sensible avec un recul de 15% par rapport à 2022.
- Les câbles cuivre sont en hausse de 6%

En Chiffre d'affaires, les ventes sont stables (-1%) grâce aux câbles Cuivre.

#### A l'exportation

Les ventes à l'export sont en baisse de 28% en volumes, en grande partie liées aux difficultés sur la sous-région.

Le chiffre d'affaires des produits de négoce, enregistre une forte Hausse de +29 %, soit +1.138 millions de FCFA par rapport à 2022

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 17.753 millions de FCFA contre 16.481 millions de FCFA en 2022.

### B. Achats consommés - Charges

#### Matières premières

Les achats baissent de très peu, ils passent de 8 678 MCFA en 2022 à 8 645 MCFA en 2023 soit une baisse de 33 MFCFA.

Compte tenu des variations de Stock et de la fluctuation des matières, les consommations s'élèvent à 8 652 MCFA pour 9 030 MCFA en 2022, soit un écart de - 378 MFCFA.



### Les Autres postes de charges

- ✓ Les Services extérieurs augmentent de 18% soit + 269 MFCFA, suite à la remontée en cadence de notre activité de prestation de services HTB HTA (+194 MFCFA) réalisée conjointement avec les équipes du groupe. Ils sont aussi impactés par la hausse des coûts de sous-traitance intérim du fait de l'augmentation du SMIG (+21 MFCFA) et par l'augmentation du recours à des prestations de conseils externes (+51 MFCFA).
- ✓ Les autres achats en hausse de 9% soit + 49MFCFA sont liés principalement aux effets croisés de hausse des achats de pièces de rechange machines (+62 MFCFA) et la baisse des achats de consommables (-12 MFCFA).
- ✓ Les autres charges sont en baisse de 252 MFCFA en grande partie du fait de la baisse cumulée, des dépréciations des en-cours de fabrication (51MFCFA), des dépréciations des matières premières (40MFCFA), des dépréciations des produits finis (58MFCFA) et des provisions statistiques sur les créances clients (99MFCFA).
- ✓ Impôts & Taxes  
Ils baissent légèrement de 14MFCFA soit - 12% en raison notamment de la baisse des montants des redressements issus des contrôles douaniers.
- ✓ Charges de Personnel  
La hausse est maîtrisée à 3% et est en lien avec les augmentations normales et périodiques des salaires.

### C. Les amortissements et les provisions

#### Amortissements

Les dotations aux comptes d'amortissement sont en Hausse de 7 MFCFA.

#### Provisions pour Risques et Charges

Les charges de provisions pour risques & charges sont en hausse de 28 MFCFA.

Les provisions sont revues périodiquement pour tenir compte de l'impact de la variation des coûts de fabrication standard.

<b>Le Résultat d'Exploitation s'établit à 1 749 MCFA contre 1 631 MCFA en 2022</b>
--



### **Conclusions sur l'activité 2023 de SICABLE**

Le résultat d'exploitation s'est amélioré de + 117 MFCFA. La valeur ajoutée et l'Excédent brut d'exploitation ont respectivement baissé de 402 MFCFA et 436 MFCFA entre 2022 et 2023.

L'activité de négoce enregistre une marge commerciale quasi identique à celle de l'année dernière, 1 121 MFCFA en 2023 pour 1 122 MFCFA en 2022, cela malgré la forte hausse (+29%) des ventes. Nous revenons à des niveaux habituels après l'exercice 2022 qui était exceptionnel du fait de ventes de négoce anciens (avant les hausses de matières premières 2021-2022).

L'activité de service repart à la hausse, les ventes ont doublé entre 2022 et 2023, elles passent de 286 MFCFA à 489 MFCFA soit +107%.

L'activité de production enregistre des ventes quasiment au même niveau que celles de l'année dernière. Les ventes de produits fabriqués sont de 12 260 MFCFA en 2023 contre 12 379 MFCFA en 2022. On note cependant un fort déstockage des en cours de fabrication -325 MFCFA ainsi qu'une baisse de la production stockée des produits finis -300 MFCFA comparativement à 2022.

On note aussi que les autres approvisionnements ont augmenté de + 125MFCFA notamment en raison de la hausse des coûts d'achat des emballages tourets + 75 MFCFA, la hausse des achats des pièces de rechange + 62 MFCFA liée aux nombreuses pannes machines les rendant ainsi indisponibles à la production d'où la baisse des consommables de fabrication de 12 MFCFA.

La baisse de la valeur Ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation sont liées à la baisse des stocks de produits finis et en-cours de fabrication.

#### D. Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 19 MCFA du fait de la réduction du dépôt à court terme.

**Le Résultat net s'établit à 1 430 MCFA en 2023 contre 1 075 MCFA en 2022**

#### F Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2023 atteignent un niveau de 71 millions de FCFA, contre 95 millions de FCFA en 2022. Ils sont marqués par la mise en service du projet « PULSE » et la migration de l'ERP Sage X3.

#### G. Besoins en Fonds de roulement & Trésorerie

##### ✓ Variation du Besoin en Fonds de Roulement Global

La capacité d'autofinancement se maintient (-2%) soit -36 MCFA en dépit de la baisse de l'Excédent Brut d'Exploitation, grâce à la baisse de 44% de l'impôt sur le résultat.





**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

✓ Trésorerie

La position de trésorerie s'est nettement améliorée en raison des difficultés d'exécution des ordres de virements internationaux dont la majorité est émise en faveur de notre principal fournisseur de matières premières stratégiques, le groupe Prysmian, qui a vu ainsi notre dette s'aggraver.

La Trésorerie nette passe de 3 728 MFCFA en 2022 à 6 491 MFCFA en 2023, soit un flux positif de 2 764 MFCFA.

H. Net Working Capital ou BFR

- ✓ Le poste clients a baissé de 531 MFCFA grâce aux paiements du client CI ENERGIES en fin d'année, il reste malgré tout des difficultés sur d'autres clients.
- ✓ Le solde des comptes Fournisseurs d'exploitation et Fournisseurs avances sont en hausse de 582 MFCFA. Pour pallier le retard accusé sur les paiements du fait des banques, les conditions de règlement avec le groupe ont été revues et un acompte de 60% à la commande a été mis en place. Ainsi, le solde du poste Fournisseur avances est en hausse de 863 MFCFA et celui des fournisseurs d'exploitation de 1 445 MFCFA.
- ✓ Le solde des comptes de stocks est en baisse de 1 165 MFCFA soit - 17%.

Au total le Net Working Capital ou BFR s'améliore de 2 240 MFCFA.

**3. PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2024**

L'année 2024 s'ouvre dans un contexte de hausse des coûts de facteurs :

- Effets des augmentations du SMIG 2023
- Hausse de l'Electricité (+15% au 1er juillet 2023 : +10% au 1er janvier 2024)
- Hausse des carburants. Le Super a augmenté de +40FCFA/l au 1er février 2023 ; +60 FCFA/l au 1er octobre 2023 pour atteindre 875 FCFA/l soit (+13%).  
Le Gasoil a augmenté de 60FCFA/l au 1er octobre 2023 pour atteindre 715 FCFA/l soit (+9%)
- Hausses des coûts de fret de nos intrants du fait des détours liés aux problèmes du Canal de Suez
- Augmentation des taxes dans le budget 2024

Cela va peser sur notre compétitivité et maintenir une pression sur nos prix.

Les progrès réalisés en 2023 en matière de pricing et la communication vers nos clients doit nous permettre de limiter l'érosion des marges sur nos marchés traditionnels.

Malgré les difficultés du secteur de l'Energie, nous avons misé sur un maintien du rythme d'investissement jusqu'en 2025.

Le Développement de nouveaux marchés (Energies renouvelables, Eau, niches) doit créer de nouveaux gisements de marge basée principalement sur le négoce.

Nous devons consolider notre nouveau portefeuille de client et renforcer nos parts de marché chez les nouveaux clients 2023.



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

En 2024, nous visons à retrouver un volume de production très supérieur à 2023 (+25 à 30 %), si les ventes le permettent. En conséquence nous maintenons nos actions de maintenance et de mise à niveau de l'outil industriel.

Le succès reposera sur le renforcement des synergies avec le groupe dans tous les processus de l'entreprise ainsi que déploiement de nos chantiers du changement (Digitalisation, Développement Individuel, simplification).

Nous visons une plus grande agilité et une plus forte orientation clients/marchés associées à une meilleure gestion des risques.

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions du SYSCOHADA révisé.

Ils présentent un bénéfice net d'impôt de 1.429.806.646 FCFA (contre un bénéfice net au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 1.075.181.768 FCFA) se décomposant comme suit :

-	Bénéfice d'exploitation	: +	1 748 675 441 FCFA
-	Résultat Financier	: +	19 298 705 FCFA
-	Résultat H.A.O.	: +	0 FCFA
-	Impôts sur les bénéfices	: -	338 167 500 FCFA
			-----
	Bénéfice net d'impôt	: +	1 429 806 646 FCFA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.429.806.646 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 4.644.710.153 FCFA, soit une somme de 6.074.516.799 FCFA, comme suit :

-	Dividendes bruts	:	523 446 400 FCFA
-	Affectation Compte « report à nouveau »	:	5 551 070 399 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 88,42 FCFA.

Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 79,58 FCFA.

#### **ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE**

L'article 547-1- de l'acte uniforme révisé dispose que, désormais, le rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

Nous vous indiquons donc qu'au 31.12.2023, aucun salarié de SICABLE ne dispose d'actions inscrites sur le registre des titres nominatifs de SICABLE.



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

NB : la Société ne dispose pas des moyens lui permettant de faire le lien entre les nombreux actionnaires détenant des titres via la BRVM, au Flottant, et leur éventuelle qualité de salarié de la Société.

## **5. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2024**

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 (soit un montant brut de 700.000 FCFA par administrateur).

## **6. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **6.1. Mandat d'Administrateur et de président du conseil d'administration de M. Laurent TARDIF.**

Votre Conseil vous informe que M. Laurent TARDIF a démissionné de ses mandats d'Administrateur, et de Président du Conseil d'Administration, de SICABLE avec effet à l'issue du Conseil d'Administration du 19 février 2024 ;

Votre Conseil a coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. TARDIF :

M. Marcello DEL BRENNNA

Né le 1<sup>er</sup> février 1969 à Gênes, Italie, de nationalité Italienne,  
titulaire du passeport Italien n° YB4940712 valable jusqu'au 15.4.2029

Demeurant 104 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

à compter du 19 février 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. TARDIF qui restait à courrier, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Votre Conseil a par ailleurs nommé M. DEL BRENNNA nouveau Président du Conseil d'Administration de SICABLE ;

Il vous sera demandé de ratifier la cooptation d'Administrateur de M. DEL BRENNNA effectuée par le Conseil, du 19 février 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. TARDIF, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Le Conseil propose également à votre Assemblée de renouveler le mandat d'Administrateur de M. DEL BRENNNA, pour un nouveau mandat de de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## **RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**

Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et vous aurez à statuer sur chaque convention figurant dans ce rapport spécial.

Nous vous demanderons de statuer sur les résolutions à titre ordinaire qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration



## **RAPPORT JOINT DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs,

Les articles 831-2 et 831-3 de l'acte Uniforme révisé, disposent que le Président du conseil d'Administration doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, de différentes informations :

### **I. Conseil d'Administration**

#### **\* Composition du Conseil au 31.12.2023 »**

Votre conseil d'Administration est composé ainsi :

- ✓ Monsieur Laurent TARDIF (Président du Conseil d'Administration – Administrateur)  
Le mandat d'Administrateur de M. TARDIF vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- ✓ Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général– Administrateur)  
Le mandat d'Administrateur de M. TAILHEURET vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- ✓ Monsieur Daniele MAZZARELLA. – Administrateur  
Le mandat d'Administrateur de M. MAZZARELLA vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- ✓ Monsieur Régis Jean OUEDRAOGO – Administrateur  
Le mandat d'Administrateur de M. Régis Jean OUEDRAOGO vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- ✓ Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE– Administrateur  
(Ayant pour représentant permanent M. Marcello DEL BRENNNA)  
Le mandat de la Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- ✓ Monsieur Jean-Pierre BIGNAUD– Administrateur  
Le mandat d'Administrateur de M. Jean-Pierre BIGNAUD vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **\* Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général, représentant légal de la Société, a été investi par le Conseil d'Administration des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.



**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, et dans la limite de l'objet social.

Toutefois, le Directeur Général doit soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration la réalisation des opérations suivantes :

- \* achats, ventes, promesses, échanges ou apports de tous immeubles, fonds de commerce et actifs de la Société ;
- \* achats, promesses, prises ou cessions totales ou partielles de participations dans toute entreprise ou groupement quelconque ;
- \* tous changements dans la politique de lignes de crédit présentée lors du conseil d'administration qui a arrêté les comptes ;
- \* La constitution et/ou de l'octroi, avec faculté de substitution, de sûretés, cautions, avals ou garanties délivrés directement par SICABLE à des tiers (y compris à l'égard des Administrations fiscales et douanières), au-delà d'un plafond d'engagement fixé à 1.000.000.000 FCFA pour chaque opération.

\*. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire, sur la convocation de son Président.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente. Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents le ou les Membres du Conseil d'Administration qui participent au Conseil par des moyens de visioconférence et /ou téléconférence. Toutefois, en cas de participation d'administrateur(s) par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, le conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un tiers des administrateurs est physiquement présent.

Les moyens de visioconférence et /ou téléconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil.

La société SICABLE se réfère, lorsque cela est pertinent au regard de la situation de la Société, au Code Ivoirien de Gouvernance d'Entreprise et de Responsabilité Sociale édité en Février 2011 par le Centre Africain d'expertise en Gouvernance des Organisations (CAGO) basé A Abidjan II Plateaux, et principalement aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés cotées en Bourse.

Ainsi, le Conseil de SICABLE est composé d'Administrateurs aux compétences reconnues dans différents domaines tels qu'en matière Commerciale, Financière, Industrielle, qui connaissent parfaitement l'industrie du câble, et d'un ou plusieurs Administrateurs Indépendants.

\* Rémunération totale et avantages de toute nature, versés durant l'exercice, à chaque mandataire

Les Administrateurs ne bénéficient que des indemnités de fonction qui leur sont votées par l'Assemblée. Ils ont également droit aux frais engagés, le cas échéant, dans l'exercice de leur fonction.

Le Directeur Général dispose de la rémunération suivante : 1.639.900 FCFA net mensuel, ainsi qu'une indemnité mensuelle de résidence à l'étranger de 1.639.900 FCFA net mensuel, et le remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs et du Directeur Général Adjoint ne font pas l'objet d'une rémunération, de quelque nature que ce soit, en dehors de leur indemnité de fonction votée par l'Assemblée.



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

Les mandataires ne bénéficient d'aucun engagement pris par la Société à leur bénéfice, ni d'attribution de la propriété de titres de la Société d'une quelconque façon.

**Principales règles arrêtées par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :**

SICABLE fait partie du Groupe PRYSMIAN, leader mondial des câbles électriques, et à ce titre, plusieurs Administrateurs de SICABLE sont des dirigeants du Groupe PRYSMIAN.

Il est d'usage dans le Groupe de ne pas accorder de rémunération spécifique notamment aux Dirigeants pour les fonctions qu'ils occupent dans d'autres Sociétés du Groupe, hormis pour le Directeur Général dont l'implication est par nature différentes de celle des autres Administrateurs.

Les Administrateurs de SICABLE disposent d'une indemnité de fonction votée par l'Assemblée, répartie à égalité entre les Administrateurs, mais d'aucun autre avantage.

**Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toute société par chacun des mandataires.**

Votre Conseil d'Administration était composé en 2023 des Membres suivants, dont vous trouverez l'ensemble des mandats exercés durant l'exercice 2023 :

Monsieur Laurent TARDIF (Président - Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. TARDIF exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable (Société Ivoirienne de Câbles)	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Prysmian French Holdings	SAS	France	Président jusqu'au 3.3.2023
Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Président du Directoire puis Président du Comité de Contrôle
Draka France	SAS	France	Président jusqu'au 3.3.2023
Draka Comteq France	SAS	France	Président du Directoire puis Président du Comité de Contrôle
Draka Fileca	SAS	France	Président jusqu'au 2.3.2023
Draka Paricable	SAS	France	Président jusqu'au 2.3.2023
Silec Cable	SAS	France	Président du Directoire puis Président du Comité de Contrôle
Tunisie Câbles	SA	Tunisie	Rep. permanent de Prysmian Cavi et Sistemi, Administrateur



**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CÂBLES (SICABLE)**  
 Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
 Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
 République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

Auto Câbles Tunisie	SA	Tunisie	Président du CA - Administrateur
Prysmian Cables et Systems Tunisia	SA	Tunisie	Président du CA - Administrateur
EHC France	SARL	France	Cogérant jusqu'au 1.3.2023
Prysmian Cavi E Sistemi Italia	Srl	Italie	Amministratore Delegato
Draka Belgium	N.V	Belgique	Membre du Conseil d'administration jusqu'au 1er mars 2023
Prysmian Cables Spain	SA	Espagne	Président du CA jusqu'au 1er mars 2023 et depuis lors membre du CA
Grupo General Cable Sistemas	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1er mars 2023
Draka Holding	S.L	Espagne	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1er mars 2023
General Cable Holdings (Spain)	S.L.:	Espagne	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1er mars 2023
GC Latin America Holdings	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1er mars 2023
General Cable Investments SGPS Sociedade Unipessoal	SA	Portugal	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 1er mars 2023

Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général - Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. TAILHEURET exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :  
 - Directeur Général et Administrateur de la Société SICABLE (Société Ivoirienne de Câbles) – Côte d'Ivoire

Monsieur Régis Jean OUEDRAOGO (Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. OUEDRAOGO exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	pays du siège social	
Sicable	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur Membre du Comité d'Audit
CMA CGM	SA	Côte d'Ivoire	Administrateur

Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, Administrateur, ayant pour représentant permanent M. Marcello DEL BRENNNA

**Les mandats et fonctions de M. DEL BRENNNA ont été les suivants :**

Caractéristiques des sociétés	Fonctions exercées





## SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CÂBLES (SICABLE)

Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable (Société Ivoirienne de Câbles)	SA	Cote d'Ivoire	Représentant Permanent de Prysmian CSF - Administrateur
Prysmian French Holdings	SAS	France	Président à compter du 3.3.2023
Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Président du Directoire à compter du 1.3.2023
Draka France	SAS	France	Président à compter du 3.3.2023
Draka Comteq France	SAS	France	Président du Directoire à compter du 1.3.2023
Draka Fileca	SAS	France	Président à compter du 2.3.2023
Draka Paricable	SAS	France	Président à compter du 2.3.2023
Silec Cable	SAS	France	Président du Directoire à compter du 1.3.2023
Tunisie Câbles	SA	Tunisie	Rep. permanent de Prysmian Cavi et Sistemi, Administrateur
EHC France	SARL	France	Cogérant à compter du 2.3.2023
Prysmian Cavi E Sistemi Italia	Srl	Italie	Amministratore Delegato
Draka Belgium	N.V	Belgique	Membre du Conseil d'administration depuis 1.3.23
Prysmian Cables Spain	SA	Espagne	Président du CA depuis 1.3.23
Grupo General Cable Sistemas	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23
Draka Holding	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23
General Cable Holdings (Spain)	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23
GC Latin America Holdings	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23
General Cable Investments SGPS Sociedade Unipessoal	S.A.	Portugal	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23
General Cable Celcat, Energia e Telecomunicações	SA	Portugal	Président du Conseil d'Administration depuis 1.3.23

### Monsieur Daniele MAZZARELLA (Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. MAZZARELLA exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur
Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Membre du Directoire
Draka Comteq France	SAS	France	Membre du Directoire
Draka Fileca	SAS	France	Directeur



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

Draka Paricable	SAS	France	Directeur
Prysmian (French) Holdings	SAS	France	Directeur Général
Silec Cable	SAS	France	Membre du Directoire
Draka France	SAS	France	Directeur Général
Prysmian Cables et Systems Tunisia	SA	Tunisie	Administrateur -
EHC France	SARL	France	Cogérant
Draka Belgium	NV	Belgique	Membre du Conseil d'administration
Prysmian Câbles Spain	SA	Espagne	Membre du Conseil d'Administration
Draka Holding	SL	Espagne	Membre du Conseil d'Administration
Grupo General Cable Sistemas	SL	Espagne	Membre du Conseil d'Administration
General Cable Holdings (Spain)	SL	Espagne	Membre du Conseil d'Administration
GC Latin America Holdings	SL	Espagne	Membre du Conseil d'Administration
General Cable Investments, SGPS, Sociedade Unipessoal	SA	Portugal	Membre du Conseil d'Administration
General Cable Celcat, Energia e Telecomunicações	SA	Portugal	Membre du Conseil d'Administration
Prysmian Cavi e Sistemi Italia	Srl	Italie	Administrateur

Monsieur Jean-Pierre BIGNAUD

Les mandats et fonctions de M. BIGNAUD exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur – Membre du Comité d'audit
Prysmian Cables et Systems Tunisia	SA	Tunisie	Administrateur – Directeur Général
Auto Cables Tunisie	SA	Tunisie	Administrateur – Directeur Général

Monsieur Pascal CROUSAUD

Les mandats et fonctions de MR CROUSAUD exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :

- Directeur Général Adjoint (non-Administrateur), Secrétaire du Conseil d'Administration de Sicable et Secrétaire du Comité d'audit de Sicable.

**II. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.**

Il n'existe aucune modalité particulière au sein de la Société SICABLE relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.



### **III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.**

L'objectif du contrôle interne mis en place dans la Société est d'assurer la conservation et l'optimisation de la valeur des actifs de la société et le management du risque.

Les procédures de contrôle interne doivent garantir que les activités et les actions visant l'amélioration des résultats soient réalisées dans le cadre :

- d'une meilleure efficacité opérationnelle,
- de la conservation des actifs de la société,
- de la représentativité des informations.

Chaque processus est sous la responsabilité d'un membre du comité de direction et fait l'objet d'une revue de processus au moins deux fois par an. Des plans d'actions sont décrits dans les revues de processus ainsi que les indicateurs de suivi.

Chaque mois, les niveaux de Chiffre d'affaires, marges et Tonnages sont présentés au Groupe ainsi que des prévisions à 3 mois. Les réalisations sont comparées aux prévisions et des Plans d'actions sont élaborés et suivis.

La conservation des actifs est assurée par la délégation de pouvoirs qui impose l'autorisation du Directeur Général pour toute cession d'actif immobilisé.

La revue de Direction annuelle permet de valider ou de réviser les objectifs annuels et de faire le point sur les projets, achevés, en cours ou à démarrer.

La Société SICABLE est inscrite dans le programme de Compliance du groupe Prysmian. Le déploiement des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que les contrôles sont pilotés par le HQ du groupe, en cohérence avec le référentiel ISO 37001 et en s'appuyant sur un réseau d'« Ambassadeurs ». L'ambassadeur en Côte d'Ivoire est le Directeur Financier/DGA.

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'OHADA. Il a pour missions essentielles de :

- procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- émettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

A ce titre le Comité d'Audit effectue périodiquement des vérifications, émet des recommandations et effectue un suivi de celles-ci.

**Le Président Laurent TARDIF**



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

### **TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE**

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Avril 2024**

##### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport joint du Président, approuve ces rapports ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

##### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte.

##### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et, après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention d'assistance technique entre SICABLE et PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE conclue en date du 27.02.2009 qui y est mentionnée.

##### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et après que le bureau de l'Assemblée ait constaté que le quorum atteint par l'Assemblée pour cette Convention est de plus du quart des actions de la Société (recalculé sans tenir compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire intéressé), approuve la convention de recouvrement par SICABLE pour le compte de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, d'une créance détenue par PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat Ivoirien moyennant une commission fixée à 285.000 € (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros).

Cette convention à été conclue en date du 22.12.2006 et est toujours en cours.



#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président, au Directeur Général, au Directeur Général Adjoint et à tous les Administrateurs.

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.429.806.646 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 4.644.710.153 FCFA, soit une somme de 6.074.516.799 FCFA, comme suit :

- Dividendes bruts	:	523 446 400 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau »	:	5 551 070 399 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 88,42 FCFA.

Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) dont le taux est actuellement de 10%, le dividende net par action sera de 79,58 FCFA.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2024, au Conseil d'Administration.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, prend acte que M. Laurent TARDIF a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet à l'issue du Conseil d'Administration du 19 février 2024 ;

Votre Conseil a coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. TARDIF :

**M. Marcello DEL BRENNNA**

Né le 1<sup>er</sup> février 1969 à Gênes, Italie, de nationalité Italienne,  
titulaire du passeport Italien n° YB4940712 valable jusqu'au 15.4.2029

Demeurant 104 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

à compter du 19 février 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. TARDIF qui restait à courrir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

L'Assemblée ratifie la cooptation d'Administrateur de M. DEL BRENNNA effectuée par le Conseil, du 19 février 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. TARDIF, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Le Conseil a également proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat d'Administrateur de M. DEL BRENNNA.



## **SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**

Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA

Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi

République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marcello DEL BRENNNA pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
 Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
 Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
 République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

COMPTE DE RESULTAT							
Réf.	LIBELLES		Note	EXERCICE au 31/12/2023 NET	EXERCICE au 31/12/2022 NET	Variation	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	5 003 813 157	3 865 442 479	29%
RA	Achats de marchandises		-	22	-2 756 917 067	-3 441 869 214	-20%
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-1 126 318 274	698 078 199	-261%
XA	<b>MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)</b>				<b>1 120 577 816</b>	<b>1 121 651 464</b>	<b>0%</b>
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	12 260 169 032	12 379 414 627	-1%
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	488 581 900	236 424 264	107%
TD	Produits accessoires	D	+	21	0	0	
XB	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)</b>				<b>17 752 564 089</b>	<b>16 481 281 370</b>	<b>8%</b>
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-153 868 498	471 509 008	-133%
TF	Production immobilisée			21	0	0	
TG	Subventions d'exploitation			21	0	0	
TH	Autres produits		+	21	1 047 275 514	1 183 139 955	-11%
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	0	0	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-8 644 974 093	-8 678 422 863	0%
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-6 727 061	-351 750 501	-98%
RE	Autres achats		-	22	-590 083 308	-540 999 538	9%
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	-59 826 301	15 852 665	-477%
RG	Transports		-	23	-65 617 384	-41 495 956	58%
RH	Services extérieurs		-	24	-1 749 105 606	-1 480 367 840	18%
RI	Impôts et taxes		-	25	-107 355 948	-121 655 141	-12%
RJ	Autres charges		-	26	-594 479 598	-846 213 394	-30%
XC	<b>VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB)+(somme TE à RJ)</b>				<b>2 944 566 465</b>	<b>3 347 086 750</b>	<b>-12%</b>
RK	Charges de personnel		-	27	-1 126 383 824	-1 092 604 786	3%
XD	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)</b>			28	<b>1 818 182 641</b>	<b>2 254 481 964</b>	<b>-19%</b>
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	1 161 570 479	572 487 926	103%
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C & 28	-1 231 077 679	-1 195 690 326	3%
XE	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)</b>				<b>1 748 675 441</b>	<b>1 631 279 564</b>	<b>7%</b>
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	19 298 705	44 919 290	-57%
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	0	0	
TM	Transferts de charges financières		+	12	0	0	
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	0	-105 336	-100%
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C & 28	0	0	
XF	<b>RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)</b>				<b>19 298 705</b>	<b>44 813 954</b>	<b>-57%</b>
XG	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)</b>				<b>1 767 974 146</b>	<b>1 676 093 518</b>	<b>5%</b>
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	0	1 500 000	-100%
TO	Autres produits HAO		+	30	0	0	
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	0	0	
RP	Autres charges HAO		-	30	0	0	
XH	<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)</b>				<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-100%</b>
RQ	Participation des travailleurs		-	30	0	0	
RS	Impôts sur le résultat		-	37	-338 167 500	-602 411 750	-44%
XI	<b>RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)</b>				<b>1 429 806 646</b>	<b>1 075 181 768</b>	<b>33%</b>



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
 Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
 Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
 République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES**

**BILAN**

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/2023			EXERCICE au 31/12/2022
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
<b>AD</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3	<b>128 759 612</b>	<b>98 183 271</b>	<b>30 576 341</b>	<b>133 334</b>
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		128 759 612	98 183 271	30 576 341	133 334
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
<b>AI</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3	<b>4 410 074 963</b>	<b>3 982 965 604</b>	<b>427 109 359</b>	<b>559 072 865</b>
AJ	Terrains (1) dont Placement Net		-	-	-	-
AK	Bâtiments(1) dont Placement Net		520 912 081	520 297 081	615 000	-
AL	Aménagements, agencements et installations		307 085 812	262 582 195	44 503 617	30 272 806
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		3 465 320 094	3 102 920 926	362 399 168	490 235 818
AN	Matériel de transport		116 756 976	97 165 402	19 591 574	38 564 241
<b>AP</b>	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMM</b>	3	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AQ</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	4	<b>46 581 783</b>	<b>-</b>	<b>46 581 783</b>	<b>46 581 783</b>
AR	Titres de participation		-	-	-	-
AS	Autres immobilisations financières		46 581 783	-	46 581 783	46 581 783
<b>AZ</b>	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>4 585 416 358</b>	<b>4 081 148 875</b>	<b>504 267 483</b>	<b>605 787 982</b>
BA	<b>ACTIF CIRCULANT HAO</b>	5	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BB	<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	6	<b>6 172 528 137</b>	<b>541 740 339</b>	<b>5 630 787 798</b>	<b>6 795 310 698</b>
BG	<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		<b>7 167 170 634</b>	<b>444 003 802</b>	<b>6 723 166 832</b>	<b>6 354 625 566</b>
BH	Fournisseurs avances versées	17	988 743 894	-	988 743 894	126 044 700
BI	Clients	7	5 774 007 077	442 655 802	5 331 351 275	5 862 020 644
BJ	Autres créances	8	404 419 663	1 348 000	403 071 663	366 560 222
<b>BK</b>	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>13 339 698 771</b>	<b>985 744 141</b>	<b>12 353 954 630</b>	<b>13 149 936 264</b>
BQ	Titres de placement	9	2 017 775 205	-	2 017 775 205	-
BR	Valeurs à encaisser	10	395 445 757	-	395 445 757	341 922 448
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	4 078 204 666	-	4 078 204 666	3 385 852 938
<b>BT</b>	<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>		<b>6 491 425 628</b>	<b>-</b>	<b>6 491 425 628</b>	<b>3 727 775 386</b>
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-	-	-	-
<b>BZ</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>24 416 540 757</b>	<b>5 066 893 016</b>	<b>19 349 647 741</b>	<b>17 483 499 632</b>





**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
 Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
 Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
 République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES**

**BILAN**

PASSIF	NOTE	EXERCICE au	EXERCICE au
		31/12/2023	31/12/2022
		NET	NET
Capital	13	740 000 000	740 000 000
Apporteurs capital non appelé (-)	13	0	0
Primes liées au capital social	14	0	0
Ecarts de réévaluation	3e	0	0
Réserves indisponibles	14	148 000 000	148 000 000
Réserves libres	14	375 547 661	375 547 661
Report à nouveau (+ ou -)	14	4 644 710 153	4 023 414 785
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		1 429 806 646	1 075 181 768
Subventions d'investissement	15	0	0
Provisions réglementées	15	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>7 338 064 460</b>	<b>6 362 144 214</b>
Emprunts et dettes financières diverses	16	0	0
Dettes de location acquisition	16	0	0
Provisions pour risques et charges	16	3 789 952 563	3 892 791 279
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>3 789 952 563</b>	<b>3 892 791 279</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>		<b>11 128 017 023</b>	<b>10 254 935 493</b>
Dettes circulantes HAO	5	31 511 833	16 128 240
Clients, avances reçues	7	1 671 937 937	1 708 943 720
Fournisseurs d'exploitation	17	5 620 009 260	4 175 246 961
Dettes fiscales et sociales	18	871 205 150	1 303 214 582
Autres dettes	19	26 966 538	25 030 636
Provisions pour risques à court terme	19	0	0
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>8 221 630 718</b>	<b>7 228 564 139</b>
		0	
Banques, crédits d'escompte	20	0	0
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	0	0
<b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de conversion-Passif	12	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 349 647 741</b>	<b>17 483 499 632</b>



**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)**  
 Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA  
 Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi  
 République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)**

Réf.	LIBELLES		Notes	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>ZA</b>	<b>Trésorerie au 1<sup>er</sup> Janvier</b>		<b>A</b>	<b>3 727 775 386</b>	<b>5 488 490 097</b>
	Trésorerie actif (N-1) - Trésorerie passif (N-1)				
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>				
<b>FA</b>	Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)			1 499 313 846	1 535 375 688
<b>FB</b>	- Actif circulant HAO (1)			-	-
<b>FC</b>	- Variation des stocks			1 164 522 900	- 711 614 420
<b>FD</b>	- Variation des créances			368 541 266	-2 016 291 542
<b>FE</b>	+ Variation du passif circulant (1)			977 682 986	- 15 049 386
	<b>Variation du BF lié aux activités opérationnelle</b>				
	<b>(FB + FC + FD + FE) :</b>	<b>1 773 664 620 - 2 742 955 348</b>			
<b>ZB</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)</b>		<b>B</b>	<b>3 272 978 466</b>	<b>-1 207 579 660</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>				
<b>FF</b>	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			40 787 579	-
<b>FG</b>	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			14 654 245	- 96 694 520
<b>FH</b>	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-	-
<b>FI</b>	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-	1 500 000
<b>FJ</b>	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			-	-
<b>ZC</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)</b>		<b>C</b>	<b>55 441 824</b>	<b>- 95 194 520</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>				
<b>FK</b>	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			-	-
<b>FL</b>	+ Subventions d'investissement reçues			-	-
<b>FM</b>	- Prélèvements sur le capital			-	-
<b>FN</b>	- Dividendes versés			453 886 400	- 453 886 400
<b>ZD</b>	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (somme FK à FN)</b>		<b>D</b>	<b>453 886 400</b>	<b>- 453 886 400</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>				
<b>FO</b>	+ Emprunts			-	-
<b>FP</b>	+ Autres dettes financières			-	-
<b>FQ</b>	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-	4 054 131
<b>ZE</b>	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)</b>		<b>E</b>	<b>-</b>	<b>- 4 054 131</b>
<b>ZF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)</b>		<b>F</b>	<b>453 886 400</b>	<b>- 457 940 531</b>
<b>ZG</b>	<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)</b>		<b>G</b>	<b>2 763 650 242</b>	<b>-1 760 714 711</b>
<b>ZH</b>	<b>Trésorerie nette au 31 décembre (G + A)</b>		<b>H</b>	<b>6 491 425 628</b>	<b>3 727 775 386</b>
	Contrôle Trésorerie actif N - Trésorerie passif N - 1				

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation de créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues)